 95 (2019-2020) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

6 JANVIER 2020

PÉTITION

sur les impacts de l'arrivée d'Alibaba sur la qualité de vie des citoyens et les engagements des autorités wallonnes *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du budget et des infrastructures sportives

par

Mme Kapompole

2e session de la XIe législature
* Voir CRIC (2019-2020) — Nos 45 et 56
CRAC (2019-2020) — Nos 45 et 56

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Échange de vues 3

IV. Conclusions 4

V. Rapport 5

VI. Annexes 5

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

– le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via les liens suivants :

– réunion du 9 décembre 2019 : https://bit.ly/35tP5Ek;

– réunion du 6 janvier 2020 : https://bit.ly/35zN75w;

– le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via les liens suivants :

– réunion du 9 décembre 2019 : https://bit.ly/2Frztqq;

– réunion du 6 janvier 2020 : https://bit.ly/2sOcrYm.

Les enregistrements audiovisuels des réunions sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie :

– réunion du 9 décembre 2019 : https://bit.ly/37FEw2z;

– réunion du 6 janvier 2020 : https://bit.ly/2sOcrYm.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du budget et des infrastructures sportives s'est réunie afin d'examiner la pétition sur les impacts de l'arrivée d'Alibaba sur la qualité de vie des citoyens et les engagements des autorités wallonnes.

I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe 1) déposée par M. Lucas sollicite du Gouvernement wallon que les éléments de l'accord qui lient Cainiao, Liege Airport, la SOWAER et la Région wallonne portant sur l'implantation de Cainiao, filiale logistique d'Alibaba, à Liege Airport soient rendus publics.

Après avoir pris connaissance de la pétition et après avoir entendu la présentation du rapport du Gouvernement par M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, la Commission a décidé, à l'unanimité de ses membres, de clore l'examen de la pétition.

II. PROCÉDURE

En date du 12 novembre 2019, M. Lucas a introduit une pétition électronique sur le site web du Parlement en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement aux citoyens résidant en Wallonie.

En application de l'article 127.3 du Règlement, elle a été jugée recevable par le Président du Parlement de Wallonie le 20 novembre 2019 et a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission du budget et des infrastructures sportives le 27 novembre 2019.

Elle a été examinée lors des réunions de commission des 9 décembre 2019 et 6 janvier 2020, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la Commission.

Le 9 décembre 2019, la Commission a décidé de demander un rapport au Gouvernement, en application de l'article 127.6 du Règlement.

Le 6 janvier 2020, la Commission a entendu la présentation dudit rapport par M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.

Ont participé aux travaux : MM. Beugnies, Botin, Clersy, Collin (Président), Cornillie, Furlan, Hazée, Mmes Kapompole (Rapporteuse), Mauel, M. Witsel.

Ont assisté aux travaux : MM. Bierin, Demeuse.
M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.

III. ÉCHANGE DE VUES

Réunion du 9 décembre 2019

Après que **MM. Botin et Hazée** aient émis quelques remarques, notamment quant à la recevabilité de la pétition, la Commission a décidé de demander un rapport au Gouvernement, conformément à l'article 127.6 du Règlement.

Réunion du 6 janvier 2020

M. le Ministre donne lecture du rapport du Gouvernement (annexe 2).

M. Bierin demande à M. le Ministre si les éléments qui figurent dans l'accord ont été exposés lors de la présentation du rapport.

Mme Kapompole souligne qu'un *memorendum of understanding* (MOU) a été signé le 5 décembre 2018 avec le Gouvernement fédéral et que des documents sont de la propriété d'autres niveaux de pouvoir.

L'oratrice estime qu'il est important d'informer la population. La question des emplois générés par le projet est conséquente et elle espère que ceux-ci seront pourvus par des Wallons, sachant qu'il y aura sans doute également des travailleurs détachés venant notamment des pays de l'Est.

Par ailleurs, elle fait remarquer que lorsque des projets en lien avec la Chine sont évoqués, le risque de déstructuration du commerce local et donc de l'emploi local n'est pas à négliger.

M. Botin rappelle que la suite à réserver à cette pétition pourrait passer par des auditions ou la sollicitation du Médiateur et que le sujet pourrait aussi être abordé lors de la visite de la Commission à Liege Airport.

Il souligne trois éléments qui lui paraissent importants par rapport à l'analyse de ce dossier :

– Alibaba est d'ores et déjà présent à Liège;
– l'accord signé prévoit une série de garanties, y compris environnementales, et offre des avantages en matière d'emplois et de retombées économiques;
– un dialogue est nécessaire sachant qu'un premier hall est attendu en 2021 et que, ensuite, d'autres investissements sont prévus pour près de 150 millions d'euros.

Des démarches administratives, compte tenu des législations, devront être entreprises à cet égard.

Il indique que la demande du pétitionnaire est de connaître les éléments de l'accord et il s'interroge sur l'existence d'éléments de l'accord non couverts par la confidentialité pouvant être ajoutés au rapport du Gouvernement.

M. Beugnies interroge M. le Ministre sur les investissements publics consentis par la Wallonie pour l'arrivée d'Alibaba à Liege Airport.

En réponse à M. Bierin, **M. le Ministre** précise que les éléments du rapport dont il a fait lecture constituent le corps de l'accord.

Il ne peut communiquer le MOU en raison d'une clause de confidentialité. Il précise toutefois que les éléments essentiels ont été rapportés.

Il répond à Mme Kapompole que le triangle emploi-environnement-économie est au cœur de la Déclaration de politique régionale. Ce dossier pèse lourd sur le plan économique et en termes d'emploi, notamment pour des travailleurs peu qualifiés. Une collaboration avec le FOREm doit être envisagée.

A l'adresse de M. Botin, l'orateur précise que la SOWAER et Liege Airport tiennent des réunions avec des conseillers communaux et des représentants de collèges communaux. Ces réunions pourraient porter sur les éléments de la pétition.

A M. Beugnies, il confirme que les 150 millions d'euros évoqués représentent un montant à charge de Cainiao. L'investissement public, s'il existe, est marginal.

M. Bierin souhaite savoir s'il est prévu qu'un courrier de réponse soit adressé au pétitionnaire.

En ce qui concerne le rapport présenté par M. le Ministre, il déclare ne pas partager certaines considérations de celui-ci, notamment celles sur les impacts environnementaux qui, selon lui, ne sont pas totalement maîtrisés.

M. Beugnies note que M. le Ministre évoque des investissements publics marginaux sans pouvoir préciser le montant, prenant l'exemple d'une route d'un montant de 4 millions d'euros qui a été démolie.

M. le Ministre rappelle que l'Union européenne ne permet plus que des investissements en termes de sécurité et de sûreté pour ce qui concerne le secteur aéroportuaire et donc aucun investissement public ne peut être consenti au bénéfice d'un opérateur privé.

A la question de M. Bierin, **M. le Président** précise que l'article 127.7 du Règlement stipule que la suite réservée par la Commission à la pétition sera notifiée par le Président du Parlement.

Mme Kapompole souligne le travail réalisé par la Commission sur la pétition et la proposition de M. le Ministre relative à la médiation à poursuivre par le biais de la SOWAER. Ces éléments répondent aux revendications du pétitionnaire.

IV. CONCLUSIONS

La Commission du budget et des infrastructures sportives a pris connaissance de la pétition déposée par M. Lucas sur les impacts de l'arrivée d'Alibaba sur la qualité de vie des citoyens et les engagements des autorités wallonnes.

La Commission ayant entendu, le 6 janvier 2020, la présentation par M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, d'un rapport du Gouvernement, sollicité par la Commission en sa réunion du 9 décembre 2019 en application de l'article 127.6 du Règlement, et l'engagement de M. Crucke au nom du Gouvernement de poursuivre la politique d'information et d'échange entre les riverains et la SOWAER, décide d'annexer ledit rapport au rapport de la Commission et de clore l'examen de la pétition.

V. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, Le Président,

J. KAPOMPOLE R. COLLIN

VI. ANNEXES

Awans, le 12 novembre 2019.

Monsieur le Président du Parlement de Wallonie,

Je vous prie de trouver, ci-après, une pétition vous envoyée conformément à l'article 127 du Règlement de l'Institution à laquelle vous appartenez.

Je vous en souhaite bonne réception,

Pierre-Henri LUCAS.

Administration générale - Point en urgence - Développement de la zone aéroportuaire liégeoise - Question posée au Gouvernement wallon - Décision

LE CONSEIL COMMUNAL, Réuni en séance publique, Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (2004) tel que modifié et notamment l'article L1122-30 qui prescrit entre autres que le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure ;

Considérant que la Belgique s'est engagée pour que Liège devienne "la porte d'entrée" du vaste marché européen pour et convoité par ALIBABA, géant du commerce en ligne mondial;

Considérant que tant au niveau Fédéral qu'au niveau wallon, les promoteurs de l'accord se félicitent et qu'il y a engagement au niveau wallon; Considérant l'impact présumé (volume des importations, surface réservée à l'entreprise, travaux d'infrastructure,..) sur la Région liégeoise;

Considérant qu'il convient, dans un souci de transparence et d'information au public, de rendre publics les éléments de l'accord; Considérant que les négociations sont terminées et que nous entrons dans une phase d'exécution et de recrutement de personnel et partant, qu'il n'y a aucun secret à préserver autour de cette problématique;

Considérant que la population concernée mérite la transparence nécessaire à l'apaisement sur ce dossier et puisse identifier clairement les enjeux de cet accord;

Considérant que Monsieur TOSQUIN propose à l'assemblée d'examiner ce point, non inscrit initialement à l'ordre du jour et d'évoquer pour ce faire l'urgence compte tenu qu'il est opportun de solliciter sans délai le Gouvernement wallon en vue d'obtenir de lui que les éléments de l'accord à propos du développement aéroportuaire liégeoise soient rendus publics;

Considérant qu'aux termes du Code de Démocratie Locale et de Décentralisation et du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, " Aucun point non inscrit à l'ordre du jour de la réunion du conseil communal ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger. L'urgence est déclarée par les deux tiers au moins des membres du conseil communal présents; leurs noms sont insérés au procès-verbal de la réunion. Lorsque le nombre des membres du conseil communal présents n'est pas un multiple de trois, il y a lieu, pour la détermination des deux tiers, d'arrondir à l'unité supérieure le résultat de la division par trois suivie de la multiplication par deux "; Considérant que l'urgence d'examiner ce point non inscrit initialement à l'ordre du jour, est reconnue par l'unanimité des membres votants (M. Luc TOSQUIN, M. Thibaud SMOLDERS, M. François LEJEUNE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Samuel DE TOFFOL, Mme BOUVEROUX-VANHOVE, Mme Françoise CLAESSENSINFANTINO, M. André VRANCKEN, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre BONNARD, M. JeanPaul VILENNE, Mme Charline DRISKET, M. Didier MACOURS, M. Johan VANHOEF, M. Stéphane LANTIN, M. Bernard DUROSELLE) ;

A l'unanimité des membres votants;

DECIDE de : 1. Solliciter formellement le Gouvernement wallon, via la plate-forme citoyenne régionale, afin d'obtenir de lui que les éléments de l'accord soient rendus publics; 2. Mandater Monsieur Pierre-Henri LUCAS, en sa qualité de conseiller et citoyen, pour solliciter formellement le Gouvernement wallon dans ce but via la plate-forme citoyenne régionale. La sollicitation sera formulée au nom des représentants des trois groupes politiques au conseil communal d'Awans. CHARGE le collège communal de l'exécution de la présente décision.

Pétition sur les impacts de l'arrivée d'Alibaba sur la qualité de vie des citoyens et les engagements des autorités wallonnes – Demande d'un rapport au Gouvernement.

I. PRELIMINAIRES

1. En date du 23 mai 2018, Cainiao, Liege Airport, Sowaer et la Wallonie ont signé un MoU portant sur l'implantation de Cainiao, filiale logistique d'Alibaba à Liege Airport.

2. En date du 29 novembre 2018, le Conseil d'Administration de Liege Airport a approuvé un contrat global et stratégique avec Cainiao, filiale logistique d'Alibaba en vue de l'implantation du premier centre européen aérien du groupe en Europe dans le cadre de leur expansion mondiale. Elle s'inscrit dans un plan où les aéroports de Kuala Lumpur, Hong Kong et, dans une moindre mesure, Kigali sont concernés.

   Le but poursuivi par Alibaba est d'utiliser la Belgique (et Liège en particulier) pour faciliter la logistique liée aux échanges commerciaux soutenus par la plateforme e-commerce du groupe Alibaba, déjà fortement présent en Europe.

   Le choix de Liège, qui a été largement mis en concurrence avec d'autres sites, notamment aux Pays-Bas et en Allemagne, a été motivé par les facilités logistiques offertes dont:

   - une implantation sur un aéroport;
   - l'ouverture H24;
   - la position centrale et par les facilités douanières (accord entre la Belgique et Alibaba au niveau de l'EWTP, Electronic World Trade Platform[1]).

3. L'accord signé entre Liege Airport et Cainiao le 5 décembre 2018 porte sur un terrain d'une superficie de 22 hectares sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans renouvelable pour une durée de maximum de 49 ans.

   Il se situe au Nord de l'aéroport et couvre une superficie qui est à la fois en lien direct avec l'aéroport (1e ligne) et sur des zones économiques (2e ligne) dans la zone Flexport City

4. La demande du permis du premier hall (de 30.000 m²) a été déposée fin octobre 2019 par le bureau d'architectes Biemar et le bureau de gestion de projets AECOM agissant en qualité chef de projet.

1 Un MoU à ce sujet a été signé le 5 décembre 2018 entre le Gouvernement fédéral belge et le groupe Alibaba.

La construction est prévue tout au long de l'année 2020 et début 2021. La mise en exploitation de ce premier hall est attendue mi-2021.

Dans les 5 années à venir, une deuxième phase, qui consiste en la construction de 3 autres dépôts pour 70.000 m² au total, sera lancée.

5. En ce qui concerne les projets de développement attendus liés à cet investissement, ils peuvent être résumés comme suit:

- Création d'emplois directs: 900 (sans compter les emplois indirects, environ 2 fois les emplois directs). Le hall cargo de 30.000 m² vaut à peu près 300 emplois directs et les emplois directs et indirects confondus pour l'ensemble du projet sont estimés à 3.300 à l'horizon 2023-2024;

- Investissement de près de 150 millions d'euros;

II. EVOLUTION DU DOSSIER

Depuis la signature des accords avec le groupe Alibaba, plusieurs constats peuvent être établis:

1. Exécution rapide des accords qui se traduit par:

- la désignation d'un bureau d'études chef de projet d'envergure internationale AECOM secondé par un bureau d'architectes local (Biemar);

- la présence permanente d'une équipe de Cainiao à Liège.

2. Le groupe Alibaba est déjà présent à Liège en dehors de leur projet « immobilier » puisqu'il développe ses activités depuis près de 2 ans dans 3 directions:

- L'aérien:

  - 2 vols par semaine entre Hangzhou et Liège depuis presqu'un an

    Ils sont opérés par ASL (compagnie aérienne cargo belge basée à Liège (ex-TNT Airways) et Sinotrans qui loue 7.500 m² dans un hall logistique situé en zone d'activité économiques Flexport City 1;

- Cainiao planifie de lancer une opération de flux de fleurs vers et à partir de la Chine;
- Cainiao planifie également de lancer des opérations d'importation entre la Chine et l'Europe (e-commerce) à plus grande échelle.

- Le ferroviaire avec 2 rotations par semaine entre Liege Logistics et la Chine (Zhengzhou);
- La logistique: implantation de 4PX, filiale de Cainiao à Liege Logistics où ils disposent de 14.000 m².

Ce développement de Cainiao/Alibaba à Liège se constate aussi au niveau des douanes: le nombre de colis à traiter par la douane a augmenté depuis l'annonce de l'arrivée de Cainiao.

Fin novembre 2019, Cainiao a transféré l'actionnariat de « Cainiao Property Belgium » (l'entité de droit belge créée par Cainiao et avec qui Liege Airport a signé le bail emphytéotique sur le terrain) de Cainiao vers Alibaba. Cela montre le renforcement de l'intérêt du Groupe Alibaba dans l'implantation liégeoise.

III. ANALYSE

1. L'arrivée d'Alibaba à Liège paraît fondamentale:

   a) Elle permet à Liège en particulier et à la Belgique en général d'exister sur la carte de l'e-commerce et de la logistique en Europe, ce qui était loin d'être gagné avec les tentatives hollandaises d'attirer, coûte que coûte, Alibaba et l'implantation depuis 10 ans d'Amazon en France.

   b) Elle structure Liege Airport dans le sens du devenir du cargo aérien qui va basculer de l'express vers le e-commerce tout en conservant les deux activités (express et e-commerce) sur le même site. Cela permet de garder et développer l'activité économique et l'emploi locaux.

   c) Elle donne sens au multimodal rail-air-route-eau.

   d) Elle permet aux entreprises de s'inscrire plus facilement dans les échanges commerciaux avec l'Asie en profitant de ces plateformes logistiques.

   e) Elle favorise nos PME en recherche de solutions digitales au niveau commercial et mondialisation.

2. Les nuisances environnementales sont maîtrisées totalement.

L'arrivée de Cainiao s'inscrit dans le plan de développement de Liege Airport à tous niveaux (trafic aérien et routier, emplois, etc.).

Il ne sera en effet pas nécessaire d'apporter de modifications ni au plan d'exposition au bruit (il s'agira essentiellement de vols de jour), ni au plan de mobilité.

La saturation du réseau autoroutier constatée aujourd'hui n'est pas liée à l'aéroport et les développements attendus ne sont pas de nature à encombrer de manière significative le réseau.

3. Alibaba: menace ou opportunité?

L'investissement d'Alibaba à Liège est un choix de logistique et un choix économique.

Alibaba est déjà présent en Europe, les consommateurs utilisent leurs plateformes, les marques européennes travaillent avec eux.

L'implantation à Liège semble dès lors logique. Elle permet la création d'emplois en Belgique et en Wallonie et à Liège en particulier (refuser Alibaba à Liège revient à ce qu'il s'installe ailleurs en Europe (Pays-Bas)).

Le choix fait par Alibaba place Liège au top des localisations logistiques en Europe. La notoriété de Liege Airport dans le monde est acquise grâce à Alibaba.